

Rabat, le 10 juin 2019

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Visa de l'AMMC sur la note d'information simplifiée relative à l'augmentation de capital de la «Société Générale France» réservée aux salariés du groupe

L'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) porte à la connaissance du public qu'elle a visé en date du 10 juin 2019 une note d'information simplifiée relative à l'augmentation de capital de la «Société Générale France» réservée aux salariés du groupe.

Au Maroc, cette opération concerne les salariés des sociétés : Athena Courtage, Eqdom, La Marocaine Vie, Société Générale Marocaine de Banques, Sogelease Maroc, SG ATS et SG ABS.

La période de souscription s'étendra du 11 au 17 juin 2019 inclus. Le prix de souscription a été fixé à 21,69 euros soit 234,39 dirhams.

La note d'information simplifiée est complétée par :

- Le Document de référence déposé auprès de l'AMF le 11 mars 2019 sous le numéro D.19-0133 ;
- Le Document d'information dispensé de visa de l'AMF;
- Le règlement du Plan d'Epargne Groupe International signé le 08 avril 2013 et modifié par voie d'avenant le 21 janvier 2019.

L'intégralité de la note d'information simplifiée visée par l'AMMC ainsi que les documents précités sont disponibles au siège social des sociétés: Athena Courtage, Eqdom, La Marocaine Vie, Société Générale Marocaine de Banques, Sogelease Maroc, SG ATS et SG ABS. Par ailleurs, ils sont disponibles sur le site de l'AMMC: www.ammc.ma

CP/EM/012/2019

Autorité Marocaine du Marché des Capitaux :

Tél : 05 37 68 89 71

E-Mail : OperationsFinancieres@ammc.ma